

Accueil de loisirs de SUEVRES



Année 2013 / 2014

CCBL

	Mercredis	Toussaint	Hiver	Pâques	Eté
Dates des séjours	Du 11/09/2013 au 02/07/2014	Du 21/10 au 31/10/2013	Du 24/02 au 07/03/2014	Du 22/04 au 02/05/2014	Du 07/07 au 01/08/2014
Dates et horaires des inscriptions	Tout au long de l'année, en fonction des places disponibles.	24/09/13, de 16h30 à 19h 25/09/13, de 7h15 à 19h	28/01/14, de 16h30 à 19h 29/01/14, de 7h15 à 19h	25/03/14, de 16h30 à 19h 26/03/14, de 7h15 à 19h	A partir du 17 mai 2014.
Modes d'inscription	1/2 journée ou Journée complète	A la journée			Semaine complète
Horaires du centre	8h30 - 17h				
Horaires de la garderie	Matin : 7h15 - 8h30 Soir : 17h15 - 18h				



Renseignements :
Mairie de Suèvres
1 rue Jean Desjoyaux - 41500 SUEVRES
Tél : 02.54.87.80.24



Accueil de loisirs de SUEVRES



Modalités d'inscription

CCBL

Les accueils de loisirs de la C.C.B.L sont accessibles à tous les enfants de 3 à 12 ans , sous réserve qu'ils soient scolarisés, propres, à jour de leurs vaccinations et que leur dossier soit complet.

Pour que votre enfant puisse fréquenter les accueils de loisirs de la C.C.B.L, deux démarches sont nécessaires :

1) Constituer le dossier individuel

Le dossier individuel est la « carte d'identité » de votre enfant au sein de l'accueil de loisirs. Il doit comporter les éléments suivants :

- fiche de renseignements complétée et signée (disponible dans votre mairie)
- numéro d'allocataire CAF ou MSA
- assurance extra-scolaire 2013/2014 en cours de validité
- copie des vaccins à jour (DT Polio obligatoire)
- règlement intérieur signé
- avis d'imposition du foyer (2 avis si personnes non mariées)

Ce dossier doit absolument être tenu à jour (changement d'adresse, de numéro de téléphone...), il en est de la responsabilité des parents. Cependant, ce dossier n'est pas une inscription...

2) Effectuer l'inscription

Pour chaque séjour, une inscription différente est nécessaire. Celle-ci n'est pas automatique d'un séjour à l'autre et doit être effectuée sur place, aucune inscription n'est prise par téléphone.

Pour les mercredis :

L'inscription pour les mercredis se fait en juin puis à tout moment de l'année, **en fonction des places disponibles. Selon les demandes, il est possible qu'une liste d'attente soit constituée.**

Un formulaire spécifique à l'inscription pour les mercredis est disponible sur place. Il est possible d'inscrire un enfant en journée complète ou en demi-journée, avec ou sans repas. La facturation des mercredis est expédiée chaque trimestre par le Trésor Public et doit y être réglée directement.

Pour les vacances scolaires :

L'inscription pour les vacances scolaires doit être faite dans les dates prévues à cet effet. Un formulaire spécifique à l'inscription pour les vacances scolaires est à remplir sur place. L'inscription pour les vacances scolaires n'est enregistrée et définitive qu'une fois le règlement effectué.



Renseignements :
Mairie de Suèvres
1 rue Jean Desjoyaux - 41500 SUEVRES
02.54.87.80.24

CCBL • jeunesse

